

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter en sécurité des échafaudages fixes de pieds (au sens de la R408)

avec module complémentaire de formation à l'utilisation des
Equipements de Protection Individuels contre les chutes en hauteur

Contacts pédagogique, administratif et handicap

05 49 61 20 66

contact@ifrbpoitoucharentes.fr

Durée

3 jours de 8 heures - 24:00 heures

Tarif

640,00 € HT soit 768,00 € TTC par participant

Public

Personnel appelé à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied (de hauteur inférieure à 24 m) conformément à la notice technique du fabricant pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

Pré-requis

Être âgé de plus de 18 ans.

Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans l'utilisation et/ou le montage des échafaudages.

Bénéficier d'une aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donnée dans le cadre du Suivi Individuel Renforcé prévu par l'article R4624-23 du Code du Travail.

Modalité et moyens pédagogiques

Formation en présentiel, salle de formation équipée.

Méthode participative et active, animation interactive sur la base d'expériences vécues. Travail à l'aide de livrets stagiaires, études de cas, mise en situation pratique sur un échafaudage fixe conforme aux référentiel INRS R408.

Le suivi de l'exécution de l'action de formation se fera au moyen de feuilles d'émargement, co-signées par le stagiaire et l'intervenant.

Profil de l'intervenant

Formateur professionnel expérimenté, habilité par l'Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS pour dispenser les formations échafaudages fixes (R408).

Informations complémentaires

Les stagiaires doivent être munis des EPI (gants, chaussures de sécurité, casque avec jugulaire, tenue de travail, système anti-chûtes). A noter que si l'entreprise ne possède pas de système anti-chûtes, il sera fourni pour la durée de la formation.

Formation rentrant dans le champ de développement des compétences des salariés (loi Avenir Professionnel).

Objectif professionnel

Monter, réaliser la vérification journalière et de démonter en sécurité des échafaudages fixes de pieds conformément à la notice du fabricant, dans la limite des montages énumérés suivant :

- Montage façade avec console,
- Montage porte à faux,
- Montage poutre de franchissement,
- Levage de charges par potence, poulie à cliquets et corde de levage.

Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences (R408)

A l'issue de l'action de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques,
- Monter et démonter, en sécurité, un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant,
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied,
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité,

Objectifs opérationnels du module complémentaire

- Utiliser en sécurité les Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

Contenu du module au sens de la R408

- Les enjeux de la prévention.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques :
 - Signaler les situations dangereuses.
 - Communiquer, rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant.
- La préparation du montage.
- Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied.
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage.

Contenu du module complémentaire

- Les travaux en hauteur (les accidents au travail, la protection individuelle).
- La connaissance du matériel (terminologie, adéquation matériels).
- Les notices constructeurs (performances, limitations...).
- Les règles de sécurité liées à l'utilisation.
- Les ancrages (identification...).
- Les lignes de vie provisoires.

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonteur en sécurité des échafaudages fixes de pieds (au sens de la R408)

avec module complémentaire de formation à l'utilisation des
Equipements de Protection Individuels contre les chutes en hauteur

Contacts pédagogique, administratif et handicap

05 49 61 20 66

contact@ifrbpoitoucharentes.fr

Durée

3 jours de 8 heures - 24:00 heures

Tarif

640,00 € HT soit 768,00 € TTC par participant

Public

Personnel appelé à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied (de hauteur inférieure à 24 m) conformément à la notice technique du fabricant pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

Pré-requis

Être âgé de plus de 18 ans.

Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans l'utilisation et/ou le montage des échafaudages.

Bénéficier d'une aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donnée dans le cadre du Suivi Individuel Renforcé prévu par l'article R4624-23 du Code du Travail.

Modalité et moyens pédagogiques

Formation en présentiel, salle de formation équipée.

Méthode participative et active, animation interactive sur la base d'expériences vécues. Travail à l'aide de livrets stagiaires, études de cas, mise en situation pratique sur un échafaudage fixe conforme aux référentiel INRS R408.

Le suivi de l'exécution de l'action de formation se fera au moyen de feuilles d'émargement, co-signées par le stagiaire et l'intervenant.

Profil de l'intervenant

Formateur professionnel expérimenté, habilité par l'Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS pour dispenser les formations échafaudages fixes (R408).

Informations complémentaires

Les stagiaires doivent être munis des EPI (gants, chaussures de sécurité, casque avec jugulaire, tenue de travail, système anti-chûtes). A noter que si l'entreprise ne possède pas de système anti-chûtes, il sera fourni pour la durée de la formation.

Formation rentrant dans le champ de développement des compétences des salariés (loi Avenir Professionnel).

Critères et modalités d'évaluation

Evaluation sommative des acquis théoriques en fin de formation.

Evaluation formative (tout au long de la formation) des acquis pratiques.

Délivrance, selon réussite aux épreuves évaluatives, d'une attestation de compétences validant les acquis ainsi qu'un certificat d'acteur : Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière (échafaudages de pied R408).

Délivrance, selon réussite aux épreuves évaluatives, d'une attestation de compétences validant les acquis d'utilisation des Equipements de Protection Individuels contre les chutes en hauteur.